



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 OCTOBRE 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BIERWALD Dominique, Maire.

Date de convocation : 18/10/2021

Date d'affichage : 18/10/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8 + 3 pouvoirs

Votants : 11

Etaient présents : MM Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, Lallier Pierre Jean, Bierwald Marie-Josée, Lesage Xavier, Delattre David, Drocourt Ludovic, Boubert Christine, Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents excusés : Caruel Willigise (qui a remis pouvoir à Bierwald Marie-Josée), Deguisne Stéphanie (qui a remis pouvoir à Lesage Xavier), De Sousa Anthony (qui a remis pouvoir à Lallier Pierre Jean)

La séance est ouverte

M. LALLIER Pierre Jean est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Compte-Rendu du 21 septembre juillet 2021 : Adopté, sans observation

Personnel communal :

Renouvellement du contrat de l'Adjoint Technique à compter du 1^{er} novembre

Monsieur le Maire rappelle la délibération no 21-10-2019-01 autorisant le maire à recruter un adjoint technique en emploi permanent à temps non complet à compter du 1^{er} novembre 2019 en remplacement d'un agent partant en retraite. Il rappelle également la délibération du 28 septembre 2020 renouvelant le contrat pour un an et que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de maintenir le poste dans les effectifs de la commune. Il précise que le contrat arrivant à échéance le 31 octobre prochain, il convient de procéder à son renouvellement. Il signale enfin, qu'une déclaration de vacance d'emploi a été faite sur le site emploi territorial mais qu'aucune suite n'a été donnée par le candidat titulaire de la fonction publique territoriale en raison de la situation géographique éloignée de son domicile. Deux candidatures, de personnes actuellement demandeurs d'emploi ont également été reçues. A compétences égales, Monsieur le Maire propose de renouveler pour une durée d'un an le contrat de Monsieur Philippe Masson, actuel adjoint technique de la commune. Monsieur Xavier Lesage demande si on peut choisir un autre candidat. Monsieur le Maire répond que oui on peut mais propose de renouveler l'agent actuellement en poste. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler pour un an à compter du 1^{er} novembre 2021 le contrat de Monsieur Philippe Masson sur la base de 17h30 hebdomadaire avec une rémunération fixée sur l'indice brut 354 majoré 340.

Pour : 7 Contre : 2 Abstentions : 2

**Délibération autorisant le recrutement d'un vacataire
pour le recensement de la population 2022**

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la situation sanitaire le recensement qui devait se dérouler en 2021 a été reporté à 2022. Il se tiendra donc du 20 janvier au 19 février 2022. Il demande au conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à recruter un agent vacataire du 3 janvier au 19 février 2022 pour effectuer la mission d'agent recenseur dont la rémunération sera environ égale à la dotation apportée par l'Etat qui est de 484 €. Il précise qu'un avis a été distribué dans la commune pour faire appel à candidature et qu'un arrêté de nomination sera pris dès lors que le candidat aura été choisi. Monsieur Xavier Lesage demande si le conseil municipal sera sollicité pour choisir le candidat retenu. Monsieur le Maire répond que non. Monsieur Xavier Lesage demande si les noms des candidats peuvent être connus du Conseil municipal. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de Monsieur Auguste Poillion, de Monsieur Dominique Hallot et de Madame Jessica Risselin. Monsieur Xavier Lesage demande quels seront les critères appliqués pour choisir le candidat retenu. Monsieur le Maire répond qu'il se conformera à la fiche donnée par l'INSEE qui regroupe ces critères. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour les fonctions d'agent recenseur du 3 janvier au 19 février 2022.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

**Délibération autorisant l'encaissement exceptionnel de la somme de 80 €
pour la location d'une journée de la salle communale
par une personne extérieure à la commune**

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par une personne extérieure à la commune pour louer la salle communale une journée dans le cadre d'un rassemblement familial après des obsèques. La salle étant libre le jour souhaité, il a accepté et a donné le tarif de 80 €. Or, ce tarif représente celui pour une personne habitant la commune. Celui pour les personnes extérieures étant de 150 € pour une journée. Lors de l'élaboration du titre de recettes par Maryline, la trésorerie a rejeté le titre puisqu'il ne correspondait pas à la délibération fixant les tarifs de location. Il demande donc au conseil municipal de prendre une délibération exceptionnelle autorisant la prise en charge du titre de 80 €. Monsieur Xavier Lesage déplore cette erreur et demande la date à laquelle a été ordonnée le titre des recettes, ainsi que les conséquences si le conseil municipal refuse. Il regrette que le temps passé par le Conseil municipal pour élaborer les tarifs de location de la salle communale ne soit pas respecté. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une erreur de sa part. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la prise en charge du titre de 80 €.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 3

**Communauté de Communes du Pays du Coquelicot : approbation de la
modification des statuts**

Monsieur le Maire rappelle que les modifications des statuts de la communauté de Communes du Pays du Coquelicot adoptés par délibération du conseil communautaire le 27

septembre dernier, concernant la modification de l'intérêt communautaire en matière de culture et de la création d'un article spécifique concernant la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours ont été envoyées au Conseil municipal afin qu'il puisse en prendre connaissance. Il demande à l'assemblée de délibérer pour adopter cette modification de statuts. Après en avoir délibéré, 7 membres du conseil municipal s'abstiennent et 4 membres approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Pour : 4 Contre : 0 Abstentions : 7

Communications du Maire et Questions Diverses

Monsieur le Maire signale qu'il s'est rendu au conseil d'école du 21 octobre dernier à La Boisselle et donne au conseils les informations suivantes :

Il y a 55 élèves dans le regroupement, le goûter se déroulera à Pozières, une vente de jacinthes sera proposée, la cantine se tient toujours à la salle des fêtes de La Boisselle, le marché de Noël n'aura pas lieu, la photo de classe sera faite le 13 mai 2022 et que les élèves participeront au cross du collège.

Monsieur le Maire informe de l'avancée de l'installation des jeux extérieurs. Seuls, restent à mettre le sable sous les jeux et à réaliser la descente pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.

Il informe que les purges et les trous importants réalisés par le Conseil départemental rue Bouleville sont en cours d'achèvement.

Madame Marie-Josée Bierwald informe qu'elle s'est rendue à une réunion du syndicat d'aide-ménagère à domicile et donne les informations suivantes : le syndicat recherche des auxiliaires de vie, le taux appliqué aux communes est maintenu pour 2022, que beaucoup de prises en charge ont été perdues et que le syndicat existe depuis 40 ans. Elle déplore les multiples petits contrats proposés aux salariés et pense qu'il serait préférable de faire des contrats avec davantage d'heures plutôt que de verser des heures complémentaires. Monsieur Ludovic Drocourt dit que le syndicat rejette cet état de fait sur les services de la trésorerie d'Albert. Il regrette également que beaucoup de contrats d'un mois soient proposés et précise que la loi prévoit que les personnes doivent être recrutées après 6 ans de ces petits contrats.

Monsieur David Delattre informe qu'il n'a pu se rendre à la réunion du SISCO d'Albert qui se déroulait ce jour même à 18h30. Il informe que les frais de gestion ont augmentés dus à la fin de la prise en charge du secrétariat par la ville d'Albert et par l'entretien d'un gymnase. Il fait part que ce syndicat est en conflit avec la ville d'Albert qui envisage de se retirer du syndicat scolaire mais qu'elle doit auparavant procéder au remboursement de sa part sur les crédits engagés par le syndicat. Monsieur David Delattre et Madame Marie-Josée Bierwald déplorent le fait que les enfants soient pris en otage en raison de cette mésentente.

Monsieur Ludovic Drocourt informe qu'il démissionne de sa fonction de délégué titulaire du SISCO de Pozières.

Monsieur le Maire fait part de sa volonté d'être délégué au SISCO de Pozières. Monsieur Xavier Lesage intervient pour souligner que cette volonté a déjà été évoquée par Monsieur le Maire mais que rien n'a été fait. Il demande si Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur Willigise Caruel, second délégué du SISCO de Pozières, qui ne peut plus assister aux réunions puisqu'il n'est plus domicilié dans la région. Monsieur le Maire répond qu'il a pris contact mais qu'il n'a pas obtenu de réponse à ce jour. Monsieur Xavier Lesage précise que le syndicat scolaire a besoin de gens actifs et qu'une réunion va prochainement être organisée. Il demande donc que de nouveaux délégués soient élus et il interrogera prochainement la mairie à ce sujet.

Monsieur David Delattre demande ce qu'il en est des panneaux de stationnement handicapés. Monsieur le Maire répond qu'il a pris contact avec les services du Conseil départemental qui va se renseigner pour voir si 2 places de stationnement réservées seraient suffisantes. Monsieur David Delattre demande si le dos d'âne devant l'école qu'il a sollicité lors de la dernière réunion ne pouvait pas être réalisé en même temps que les travaux qui se déroulent rue Boulleville. Monsieur le Maire répond que non car ces services ont déjà accepté la réparation d'un trou sur la voirie en remplacement de travaux qu'ils n'ont pu réaliser par mesure de sécurité devant l'habitation dont la façade menace de s'écrouler.

Monsieur David Delattre déplore les caricatures et slogans mis sur le compte facebook au nom de Monsieur le Maire et pense que ce n'est pas la place d'un maire de mettre ce type de déclaration sur les réseaux sociaux. Il pense que beaucoup de monde se connecte sur ces réseaux et rappelle que cela peut engendrer des différends au sein de la population. Madame Marie-Josée Bierwald intervient pour dire que c'est elle qui alimente le compte et qu'en aucun cas elle n'y a tenu de propos pouvant légitimer les déclarations de Monsieur David Delattre. Monsieur Ludovic Drocourt précise que seuls, les personnes autorisées, peuvent lire les publications faites sur ce compte.

Monsieur Xavier Lesage demande si Monsieur le Maire a voté pour l'approbation de la modification des statuts lors du conseil communautaire et si ces modifications de statuts ont un impact sur la bibliothèque de Miraumont. Monsieur le Maire répond que oui et que cette modification de statut permettra la réalisation de divers aménagements. Monsieur Xavier Lesage répond que ce n'est pas les informations qui lui ont été données.

L'ordre du jour étant épuisé, à 20h45 la séance est levée.